Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

Épreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Session 2026 • Code sujet : **26-CAPA-JP-E1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Comprendre les enjeux sociaux et civiques du projet (4 questions) **Page 3**

2. Exploiter les données du projet (5 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://capajp.fr/assets/annales/capa-jp/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Jardinier Paysagiste) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Comprendre les enjeux sociaux et civiques du projet

La commune de Saint-Rémy-sur-Lande étudie l'aménagement d'une partie de la place des Tilleuls, avec un massif, des espaces ombragés et un cheminement accessible à maintenir. À partir des résultats d'une consultation et de témoignages d'usagers, le candidat analyse les attentes, les limites des données et formule une prise de position argumentée.

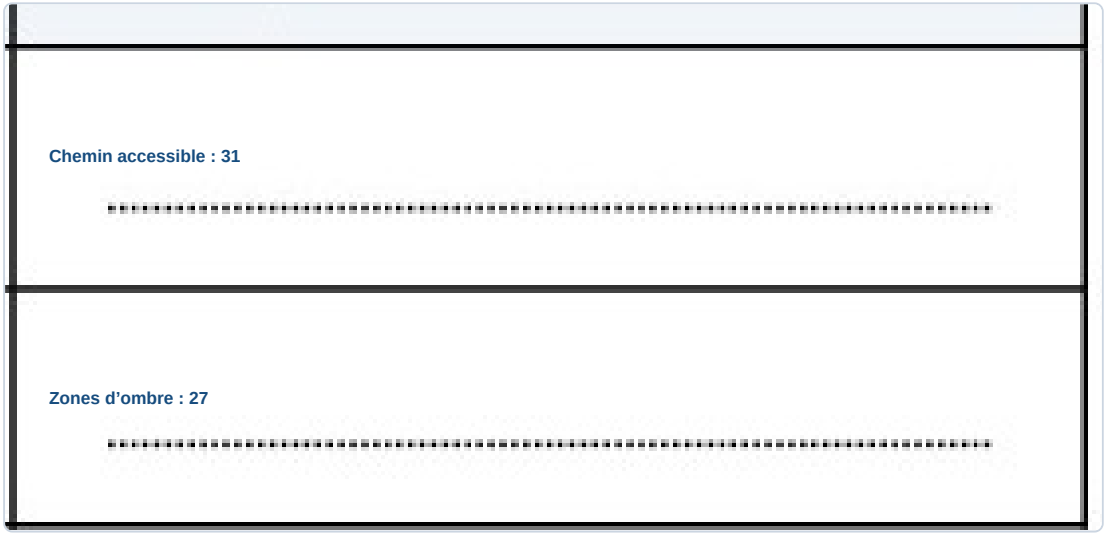
Partie 1

Question 1.1. À partir du document DT 2, relevez deux attentes différentes exprimées par les habitants et indiquez, pour chacune, le nombre de réponses correspondant.

Le DT 2 recense quatre attentes. Les répondants pouvaient en sélectionner plusieurs, donc ces nombres correspondent aux réponses par attente, et non à des choix exclusifs. Voici deux attentes distinctes parmi celles du tableau.

Attente	Nombre de réponses
Maintenir un cheminement accessible	31
Créer des zones d’ombre	27

Attentes relevées dans le DR 1



✓ RÉPONSE À RETENIR

Cheminement accessible : 31 réponses. Zones d’ombre : 27 réponses.

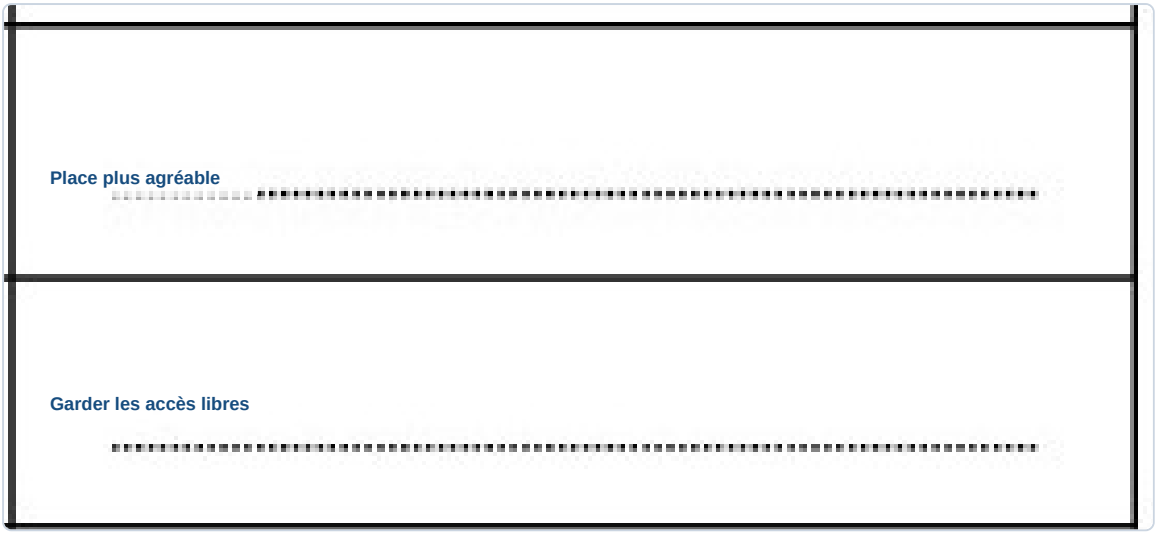
Question 1.2. Présentez un point de vue favorable au projet et une réserve ou une attente susceptible de conduire à le modifier. Appuyez chaque élément sur une information ou une citation du document DT 2.

Le projet peut rendre la place plus agréable. Le commerçant estime qu’« un espace plus agréable pourrait inviter les personnes à rester ».

- **Réserve :** l’habitante avec une poussette veut pouvoir traverser sans contourner les plantations.
- Le commerçant craint également que les travaux gênent temporairement l’accès aux commerces.

Ces témoignages invitent à aménager le massif sans entraver les traversées ni l’accès aux commerces.

Avis favorable et réserve dans le DR 1



✓ RÉPONSE À RETENIR

Le projet peut améliorer le cadre de vie, à condition de préserver les traversées et l'accès aux commerces.

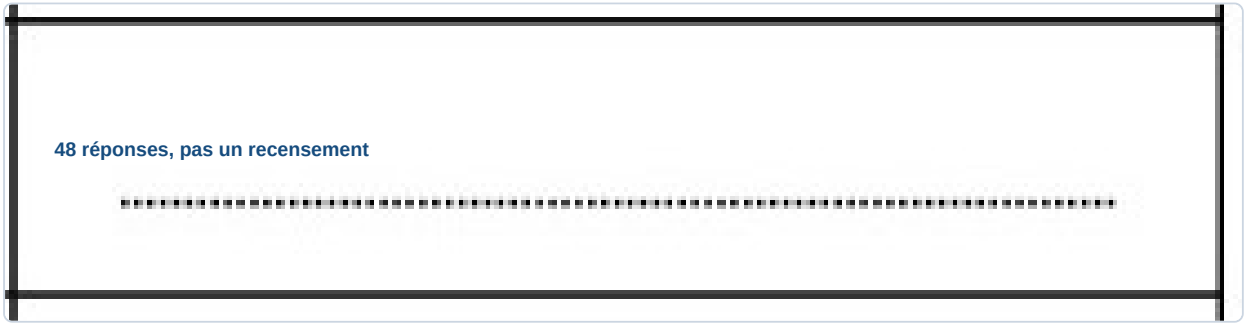
Question 1.3. Expliquez pourquoi les résultats de la consultation ne suffisent pas, à eux seuls, à affirmer que toutes les personnes concernées partagent les mêmes attentes. Donnez deux éléments de réponse en vous appuyant sur les informations du dossier.

La consultation apporte des indications, mais ne permet pas d'attribuer une opinion identique à toutes les personnes concernées :

1. Elle a recueilli 48 réponses et le dossier précise qu'elle ne constitue pas un recensement de l'ensemble des habitants. Les personnes non répondantes ne sont donc pas représentées.
2. Les répondants pouvaient choisir plusieurs attentes. Les nombres par attente ne décrivent pas des groupes séparés et ne prouvent pas que tous partagent les mêmes priorités.

Il faut donc présenter ces résultats comme ceux des répondants à la consultation.

Limite de la consultation dans le DR 1



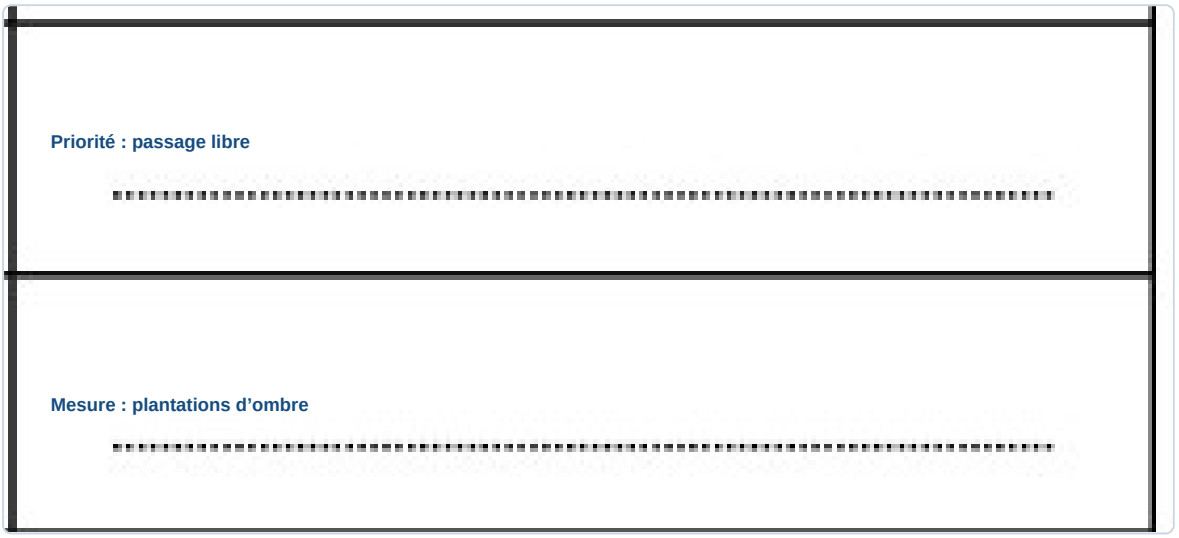
✓ RÉPONSE À RETENIR

Les 48 réponses ne recensent pas tous les habitants, et les choix multiples ne démontrent pas une opinion commune à tous.

Question 1.4. **Dans le cadre d'une réunion communale consacrée au projet, rédigez une prise de position argumentée de 6 à 8 lignes. Indiquez une priorité pour l'aménagement, justifiez-la par deux éléments du dossier et proposez une mesure permettant de prendre en compte une attente différente de la vôtre.**

Ma priorité est de maintenir un cheminement accessible sur la place.
Cette attente est la plus citée, avec 31 réponses à la consultation.
Le DT 1 précise aussi que le cheminement existant doit être maintenu.
L'habitante avec une poussette demande de traverser sans contourner les plantations.
Je propose donc d'implanter le massif sans couper le passage.
Pour tenir compte de l'attente d'ombre, citée 27 fois, je proposerais des plantations ombrageantes.
Leur emplacement devra laisser la traversée libre.

Priorité et mesure proposées dans le DR 1



✓ RÉPONSE À RETENIR

Priorité : maintenir le cheminement accessible et prévoir de l'ombre sans gêner les traversées.

2. Exploiter les données du projet

Le candidat étudie les surfaces d'une zone de la place et du massif prévu, tout en tenant compte du cheminement existant à maintenir. À partir des données de consommation et des tarifs communaux, il calcule les quantités de compost et de plants, leur coût, puis vérifie si les achats respectent l'enveloppe de 600 euros.

Partie 2

Question 2.1. Calculez la surface totale de la zone étudiée et la surface du massif. Donnez les résultats en mètres carrés.

Zone	Calcul	Surface
Zone étudiée	30 × 18	540 m²
Massif	8 × 5	40 m²

La surface d'un rectangle se calcule par longueur × largeur. La zone étudiée comprend donc 540 m². Le massif occupe 40 m² à l'intérieur de cette zone. Le cheminement existant doit être maintenu dans le projet, mais aucune dimension supplémentaire n'est nécessaire pour les calculs demandés.

Surfaces inscrites dans le document réponse

Repérage des attentes et préparation de la prise de position

Élément à relever	Réponse du candidat
Première attente et nombre de réponses	540 m² .....
Deuxième attente et nombre de réponses	40 m² .....
Point de vue favorable au projet, avec élément du dossier	.....
Réserve ou attente différente, avec élément du dossier	.....
Limite des résultats de la consultation	.....
Priorité défendue et justification	.....
Mesure proposée pour prendre en compte une autre attente	.....

Document à compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Zone étudiée : 540 m². Massif proposé : 40 m².

Question 2.2. Calculez le volume de compost nécessaire pour le massif, puis convertissez ce volume en litres. Utilisez la relation donnée au DT 3.

La surface du massif est de 40 m². La relation du DT 3 donne le volume de compost : **40 × 0,06 = 2,4 m³**. Pour convertir les mètres cubes en litres, on utilise la correspondance fournie : **1 m³ = 1 000 L**. Ainsi, **2,4 × 1 000 = 2 400 L**. Le volume obtenu servira à déterminer le nombre de sacs nécessaires.

Volume de compost inscrit dans le document réponse

Repérage des attentes et préparation de la prise de position

Élément à relever	Réponse du candidat
Première attente et nombre de réponses	.....
Deuxième attente et nombre de réponses	.....
Point de vue favorable au projet, avec élément du dossier	2,4 m³ = 2 400 L .....
Réserve ou attente différente, avec élément du dossier	.....
Limite des résultats de la consultation	.....
Priorité défendue et justification	.....
Mesure proposée pour prendre en compte une autre attente	.....

Document à compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le massif nécessite 2,4 m³ de compost, soit 2 400 L.

Question 2.3. Déterminez le nombre de sacs de compost de 40 L à prévoir pour disposer du volume nécessaire. Indiquez votre méthode d'arrondi et justifiez-la.

1. Le volume nécessaire est divisé par le volume d'un sac : **2 400 ÷ 40 = 60**.
2. Le résultat étant un nombre entier, il n'y a pas d'arrondi à effectuer.

Si le quotient avait été décimal, il aurait fallu l'arrondir à l'entier supérieur, car un sac ne peut pas être acheté en fraction. Ici, 60 sacs fournissent exactement les 2 400 litres nécessaires au massif.

Nombre de sacs inscrit dans le document réponse

Repérage des attentes et préparation de la prise de position

Élément à relever	Réponse du candidat
Première attente et nombre de réponses	.....
Deuxième attente et nombre de réponses	.....
Point de vue favorable au projet, avec élément du dossier	..... 60 sacs
Réserve ou attente différente, avec élément du dossier	.....
Limite des résultats de la consultation	.....
Priorité défendue et justification	.....
Mesure proposée pour prendre en compte une autre attente	.....

Document à compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prévoir 60 sacs de 40 L. Le quotient est entier, donc aucun sac supplémentaire n'est nécessaire.

Question 2.4. Calculez le nombre de plants nécessaire pour le massif, puis le coût total de ces plants au tarif indiqué au DT 3.

Élément	Calcul	Résultat
Nombre de plants	40 × 4	160 plants
Coût des plants	160 × 1,25	200,00 €

Le DT 3 prévoit 4 plants par mètre carré de massif. En appliquant cette donnée aux 40 m², on obtient 160 plants. Le coût total est calculé avec le tarif unitaire de 1,25 € par plant. Les deux résultats sont des quantités entières et le montant est présenté au centime.

Plants et coût inscrits dans le document réponse

Repérage des attentes et préparation de la prise de position

Élément à relever	Réponse du candidat
Première attente et nombre de réponses	.....
Deuxième attente et nombre de réponses	.....
Point de vue favorable au projet, avec élément du dossier	.....
Réserve ou attente différente, avec élément du dossier	.....
Limite des résultats de la consultation	160 plants .....
Priorité défendue et justification	200,00 € .....
Mesure proposée pour prendre en compte une autre attente	.....

Document à compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Il faut 160 plants. Leur coût total est de 200,00 €.

Question 2.5. Calculez le coût des sacs de compost et le coût total des achats de compost et de plants. La commune dispose d'une enveloppe maximale de 600 €. Indiquez si cette enveloppe suffit et calculez la somme restante ou le dépassement.

Le compost est acheté en sacs entiers : **60 × 6,20 = 372,00 €**. Le coût des plants est de 200,00 €. Le coût total des achats est donc **372,00 + 200,00 = 572,00 €**. Pour comparer à l'enveloppe, on calcule la différence entre 600,00 € et 572,00 €. La somme obtenue est positive : l'enveloppe communale suffit pour réaliser ces achats.

Coûts et comparaison inscrits dans le document réponse

Repérage des attentes et préparation de la prise de position

Élément à relever	Réponse du candidat
Première attente et nombre de réponses	.....
Deuxième attente et nombre de réponses	.....
Point de vue favorable au projet, avec élément du dossier	.....
Réserve ou attente différente, avec élément du dossier	.....
Limite des résultats de la consultation	.....
Priorité défendue et justification	.....
Mesure proposée pour prendre en compte une autre attente	..... 372,00 € 572,00 € ; reste 28,00 €

Document à compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Compost : 372,00 €. Total : 572,00 €. L’enveloppe suffit et il reste 28,00 €.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du CAP agricole Jardinier paysagiste, session 2026, porte le code 26-CAPA-JP-E1, dure 120 minutes et est dotée du coefficient 2. À partir du projet d'aménagement de la place des Tilleuls, elle évalue l'analyse d'une consultation, l'argumentation, les calculs de surfaces et de volumes, les conversions, les quantités d'achat et la comparaison des coûts à une enveloppe budgétaire.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La surface d'un rectangle se calcule par A = longueur × largeur et s'exprime en m².
- Le volume de compost se calcule par V = surface du massif × 0,06 m³ par m² ; 1 m³ équivaut à 1 000 L.
- Le nombre de sacs doit être arrondi à l'entier supérieur, car les sacs ne peuvent pas être achetés en fraction.
- Le coût d'un achat se calcule par quantité × prix unitaire ; les coûts s'additionnent pour être comparés au budget.

Points de vigilance & attentes du jury

- Utilisez les dimensions écrites du DT 1 pour les calculs, et non une mesure prise sur le plan schématique.
- Distinguez les 48 répondants du nombre de réponses par attente : plusieurs choix étaient possibles.
- Appuyez l'argumentation sur des informations précises et distinguez les faits, les attentes et votre proposition.
- Justifiez les calculs, indiquez les unités nécessaires et arrondissez les montants au centime si besoin.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment utiliser les résultats de la consultation sans généraliser à tous les habitants ?

Présentez les nombres comme les réponses recueillies auprès des 48 répondants. Plusieurs choix étaient possibles et la consultation ne recense pas tous les habitants ; elle ne prouve donc pas que l'ensemble de la population partage les mêmes attentes.

Q : Pourquoi faut-il arrondir le nombre de sacs à l'entier supérieur ?

Les sacs de compost sont vendus en unités entières et ne peuvent pas être achetés en fraction. Retenez donc le plus petit nombre entier de sacs qui fournit au moins le volume nécessaire.

Q : Comment organiser le temps entre les deux parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure 120 minutes et comprend deux parties de 10 points chacune. Répartissez le temps entre l'analyse argumentée et les calculs, puis gardez quelques minutes pour vérifier les réponses, les unités et les justifications.

Q : Quelles exigences le sujet indique-t-il pour les calculs et la prise de position ?

Les calculs doivent être justifiés et accompagnés d'une unité lorsque cela est nécessaire. La prise de position doit s'appuyer sur des informations précises du dossier, présenter une priorité et proposer une mesure qui prend en compte une autre attente.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capajp.fr/assets/annales/capa-jp/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Jardinier Paysagiste) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAPA (Jardinier Paysagiste) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.